

PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 MARS 2026

Le neuf mars 2026, le conseil d'administration du C.C.A.S. s'est réuni en Mairie sous la présidence de Madame Maud PELISSIER, Vice-Présidente du C.C.A.S.

Président : M. Philippe GAUTIER (arrivé vers 18h40),
Sous la Présidence de : Maud PELISSIER, Vice-Présidente
Présents : Mmes GAUTIER – MICHAUD - BICHET
MM CARRE – PERTUISET
Excusés : Mmes PARROT – BOURQUIN - FERRY
M. LEBEAU
Invitée : Valérie GAZEAX, Directrice du CCAS

1. PV du 5 février 2026 : adopté à l'unanimité

2. Adhésion à Loisirs Voyages Hexagone : délibération 2025-1829

Madame Maud PELISSIER, Vice-Présidente du CCAS, informe les membres du Conseil d'administration que dans le cadre de ses animations en direction des seniors âgés de 60 ans et plus, le CCAS a adhéré à l'association « Loisirs Voyages Hexagone » en 2025. Il propose de renouveler cette adhésion pour l'année 2026.

Celle-ci s'élève à 40 € et permet au CCAS de bénéficier :

- Du catalogue de sorties à la journée ou à la semaine « clé en mains » à proposer au public senior de la commune
- Pour les séjours « journées » :
 - 1 gratuité à partir de 41 personnes
 - 2 gratuités à partir de 46 personnes
- Pour les séjours, 2 % de remise pour un groupe entre 15 et 30 personnes avec un accompagnateur de l'association, assurances incluses
- Des sorties à la journée « à la carte » gérées par l'association sur demande du CCAS, (autocariste, visite, restaurant...)

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de bien vouloir autoriser, Monsieur le Président, à adhérer à l'association « Loisirs Voyages Hexagone » au titre de l'année 2026 pour un montant de 40 euros.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

3. Modification tarifs repas à domicile : délibération 2025-1830

Madame Maud PELISSIER, Vice-Présidente du CCAS, rappelle qu'il a été arrêté, depuis le 1^{er} janvier 2024, un tarif unique aux bénéficiaires des repas livrés à domicile.

Actuellement, les tarifs des repas s'élèvent à :

- Repas midi : 9,00 €
- Repas midi et soir : 12,00 €

Suite à l'augmentation des prix du nouveau contrat conclu avec La Cuisine d'Uzel, à compter du 1^{er} janvier 2026, il est proposé d'augmenter d'un euro les tarifs des repas, à savoir :

- Repas midi : 10,00 €
- Repas midi et soir : 13,00 €

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à valider ces nouveaux tarifs qui prendront effet le 1^{er} mai 2026.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

4. Subvention COS 2026 : délibération 2025-1831

Le Centre Communal d'Action Sociale de Valentigney a confié, depuis le 1^{er} janvier 2026, la gestion des chèques vacances au Comité d'œuvres Sociales de la Ville de Valentigney (COS), association régie par la loi de 1901. Les conditions sociales d'attribution des chèques vacances demeurent inchangées et sont conformes à la délibération n° 2025-1804 du 10 février 2025.

Ce choix s'explique par l'absence de charges sociales lorsque l'acquisition des chèques vacances est réalisée par l'intermédiaire d'une association.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer au COS, au titre de l'exercice 2026, une subvention d'un montant de 3 300 €.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à verser cette subvention pour l'année 2026, afin de permettre au COS de commander et de distribuer les chèques vacances aux agents bénéficiaires.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

5. Compte de Gestion 2025 : délibération 2025-1832

Le compte de gestion du Trésorier municipal est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagnés des pièces justificatives correspondantes.

Il répond à deux objectifs :

- Justifier l'exécution du budget
- Présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière du C.C.A.S.

Conformément à l'article L 2121-31 du CGCT, le conseil d'administration est appelé à entendre et appeler les comptes de denier du Trésorier municipal. Ceux-ci sont en tous points conformes au compte administratif 2025 du C.C.A.S. et correspondent à :

Résultat de clôture de l'exercice 2025

| | Investissement | Fonctionnement | Total des sections |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------------|
| Recettes | 17 895, 95 € | 889 884, 19 € | 907 780, 14 € |
| Dépenses | 4 792, 57 € | 835 729, 88 € | 840 522,45 € |
| Résultat de l'exercice | +13 103, 38 € | +54 154, 31 € | +67 257, 69 € |
| Résultat de clôture 2024 | +62 176, 78 € | +91 597, 73 € | +153 774, 51 € |
| Résultat de clôture 2025 | +75 280, 16 € | +145 752, 04 € | +221 032, 20 € |

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

6. Compte Administratif 2025 : délibération 2026-1833

Après présentation du compte administratif 2025, les membres du conseil d'administration procèdent au vote conformément au document joint, dont les résultats s'établissent comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2025

I – Présentation générale :

A la lecture de la balance générale des écritures réelles et d'ordre, (fonctionnement et investissement) le compte administratif 2025 fait apparaître :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (II-A) page 10 et (II-B2) page 12

| | |
|---|-----------------------|
| Dépenses réelles : | 821 492.19 € |
| Dépenses d'ordre : | 14 237,69 € |
| Dépenses totales : | 835 729, 88 € |
| | |
| Recettes réelles : | 889 598, 45 € |
| Recettes d'ordre : | 285, 74 € |
| Recettes totales : | 889 884, 19 € |
| | |
| Excédent de fonctionnement N-1 : | + 91 597, 73 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT (II-AII) page 10 et (II-B1) page11

| | |
|---------------------------|--------------------|
| Dépenses réelles : | 4 506, 83 € |
| Dépenses d'ordre : | 285, 74 € |
| Dépenses totales : | 4 792, 57 € |

| | |
|---------------------------|---------------------|
| Recettes réelles : | 3 658, 26 € |
| Recettes d'ordre : | 14 237, 69 € |
| Recettes totales : | 17 895, 95 € |

Excédent d'investissement N-1 : **62 176, 78 €**

II - Détail de la Section de fonctionnement :

DEPENSES (III- B) pages 28 à 30

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2025 se sont élevées à **835 729, 88 €** réparties comme suit :

Les charges à caractère général (chapitre 011) avec **239 205, 12 €** représentent **environ 28,62 %** des dépenses réelles de fonctionnement et correspondent aux dépenses courantes nécessaires au fonctionnement du CCAS, aux différentes prestations de service, au financement d'actions menées par le CCAS (cadeaux aux personnes âgées, anniversaires des 90 ans et plus, anniversaires des bénéficiaires de la livraison des repas à domicile, animations diverses...).

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) :

Elles sont regroupées dans un chapitre particulier qui comprend les frais de personnel permanent et temporaire, ainsi que les frais de personnel extérieur (Centre de gestion et DEFI - intervenants extérieurs pour les ateliers et animations, les différentes cotisations).

Avec **496 537, 76 €** elles représentent **environ 59, 41 %** des dépenses réelles de fonctionnement.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) soit **85 749, 31 €** - représentent environ **10, 26 %** des dépenses réelles de fonctionnement concernent les secours.

RECETTES (III - B) page 35

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2024 se sont élevées à **889 884, 19 €** et réparties comme suit :

Les produits des services (chapitre 70) : **213 977, 83 €** représentent **environ 24, 04 %** des recettes réelles de fonctionnement :

- concessions cimetière (c/70311) : 1/3 payé au CCAS soit **6 073, 95 €**,

- prestations de service (repas à domicile, MOBIVAL, régies voyage Vacances Seniors,..c/706888) pour **207 903, 88 €**.

Les participations et subventions reçues (chapitre 74) sont de **653 862, 56 € soit 5,15 %** des recettes réelles de fonctionnement.

- participation de l'Etat : **53 000 €**,
- subvention du Département pour le RSA : **26 523 €**,
- remboursement CARSAT pour la livraison des repas à domicile sur les frais de portage des repas : **1 839, 56 €**.
- subvention de la Commune : **572 500 €** dont 72 500 € pour le PRE

Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : **394, 02 €** représentent environ 68,55 % des recettes réelles de fonctionnement et se répartissent comme suit :

- autres produits : 2, 05 €
- recouvrement sur créances admises en non valeur : 391, 97 €

Produits exceptionnels (chapitre 77) : **520, 04 €**

III - Détail de la section d'investissement :

DEPENSES (III A3) page 26

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **4 506, 83 €**.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à **285, 74 €**.

RECETTES (III A3) pages 26 et 27

Les recettes réelles s'élèvent à **3 658, 26 €**.

Les recettes d'ordre s'élèvent à **14 237, 69 €** (Amortissements).

Pour permettre le vote, Monsieur le Président quitte la salle.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

7. Affectation des résultats : délibération 2026-1834

Après avoir approuvé le compte administratif 2025 et constatant que celui-ci présente un résultat positif de fonctionnement de + **54 154, 31 €** et un excédent d'investissement de + **13 103,38 €**, la Vice-Présidente du C.C.A.S. propose aux membres du conseil d'administration :

* d'affecter l'excédent de fonctionnement soit **145 752, 04 €** (*résultat corrigé par l'excédent de clôture de l'exercice 2024*) au compte 002 du budget primitif 2026,

* d'affecter l'excédent cumulé d'investissement soit **75 280, 16 €** (*résultat corrigé par l'excédent de clôture de l'exercice 2024*) au compte 001 du budget primitif 2026.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

8. Budget Primitif 2026 : délibération 2026-1835

Madame Maud PELISSIER, Vice-Présidente du C.C.A.S., présente aux membres du conseil d'administration le projet de budget primitif établi comme suit pour **l'exercice 2026** :

FONCTIONNEMENT

| | |
|--------------------|------------------------|
| Dépenses réelles : | 980 252, 04 € |
| Dépenses d'ordre : | 20 000, 00 € |
| Total : | 1 000 252, 04 € |

| | |
|--------------------|------------------------|
| Recettes réelles : | 854 200, 00 € |
| Recettes d'ordre : | 300,00 € |
| Excédent reporté : | 145 752, 04 € |
| Total : | 1 000 252, 04 € |

INVESTISSEMENT

| | |
|--------------------|----------------------|
| Dépenses réelles : | 102 679, 10 € |
| Dépenses d'ordre : | 300,00 € |
| Total : | 102 979, 10 € |

| | |
|--------------------|----------------------|
| Recettes réelles : | 7 698, 94 € |
| Recettes d'ordre : | 20 000, 00 € |
| Excédent reporté : | 75 280, 16 € |
| Total : | 102 979, 10 € |

TOTAL DU BUDGET : 1 103 231, 14 €

9. Régie d'avance des chèques d'accompagnement :

- Secours alloués du 9 février au 9 mars 2026 : 150 chèques d'une valeur nominale de 16 € soit 2 400 € - Signature des états d'émargement

Séance levée à 19 h 20

Philippe GAUTIER,

Maud PELISSIER,

Stéphanie GAUTIER,

Martine MICHAUD,

Nicolle BICHET,

Christian PERTUISET

Gérard CARRE